



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 18 juin 2013		
Date d'affichage 20 juin 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Demande de subvention auprès de la Région PACA et de l'ADEME concernant l'étude de faisabilité d'un écoquartier sur le site des Laugiers Sud - Annule et remplace la délibération du 16 mai 2013.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 14 mars 2013, le conseil municipal a autorisé le maire à signer la charte des EcoQuartiers afin d'inscrire le projet des Laugiers sud dans cette démarche nationale de labellisation.

Depuis, le cabinet d'architecture et d'urbanisme TANGRAM associé au bureau d'ingénierie technique INGEROP et au bureau d'études AMO au en charge de l'assistance au montage d'opérations architecturales et urbaines a été désigné pour réaliser l'étude de faisabilité pour la réalisation de l'écoquartier des Laugiers sud. Cette procédure intègre la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'objectif est de situer également l'environnement comme facteur décisif pour les orientations d'aménagement du territoire et la conception des projets d'aménagement.

Le montant de la tranche ferme de l'étude de faisabilité s'élève à 56 950 € HT dont 17 975 € HT consacrés à l'AEU.

L'ADEME et la Région PACA, dans le cadre du Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie, accompagnent les communes dans la démarche AEU avec un taux d'aide maximum égal à 70 %.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter cette aide au taux maximum.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Région + ADEME (70 % de 17 975 €)	12 582,50 €
• Commune et EPF PACA	44 367,50 €

TOTAL HT	56 950,00 €
T.V.A. (19.6%)	11 162,20 €

TOTAL TTC	68 112,20 €

Il est précisé que la tranche ferme de l'étude de faisabilité s'étend d'avril 2013 à janvier 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'accord cadre Etat – Région – ADEME 2007/2013,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2013,

VU le dossier de demande de subvention du financement régional pour l'environnement et l'énergie (FREE),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ANNULE** la délibération du 16 mai 2013 et de la remplacer par la présente,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et le planning de l'étude comme indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FREE auprès de la Région et de l'ADEME.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

03
08 Juil 2013



[Handwritten signature in blue ink]